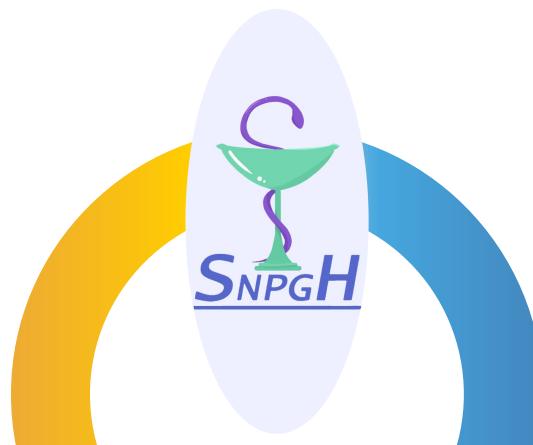




Protection Juridique Indépendante

# Contrats PJ CFDP Syndicat & adhérents SNPGH

Au 14/11/2025





# L'utilisation des garanties et du service

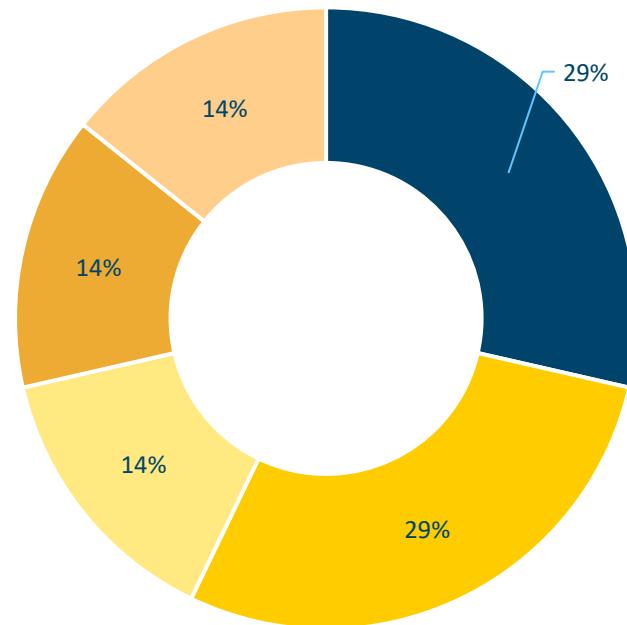
Au 14/11/2025

# Les garanties de protection juridique activées

## Depuis l'origine (2012/2013)

	Focus 2025	
	Total général	100%
LA PROTECTION PRUD'HOMALE	29%	100%
LA PROTECTION ADMINISTRATIVE	29%	
PROTECTION DE L'ACTIVITÉ	14%	
GARANTIE NON COUVERTE	14%	
LA PROTECTION COMMERCIALE	14%	
<b>Total général</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

- LA PROTECTION PRUD'HOMALE
- LA PROTECTION ADMINISTRATIVE
- PROTECTION DE L'ACTIVITÉ
- GARANTIE NON COUVERTE
- LA PROTECTION COMMERCIALE



# Les garanties de protection juridique activées

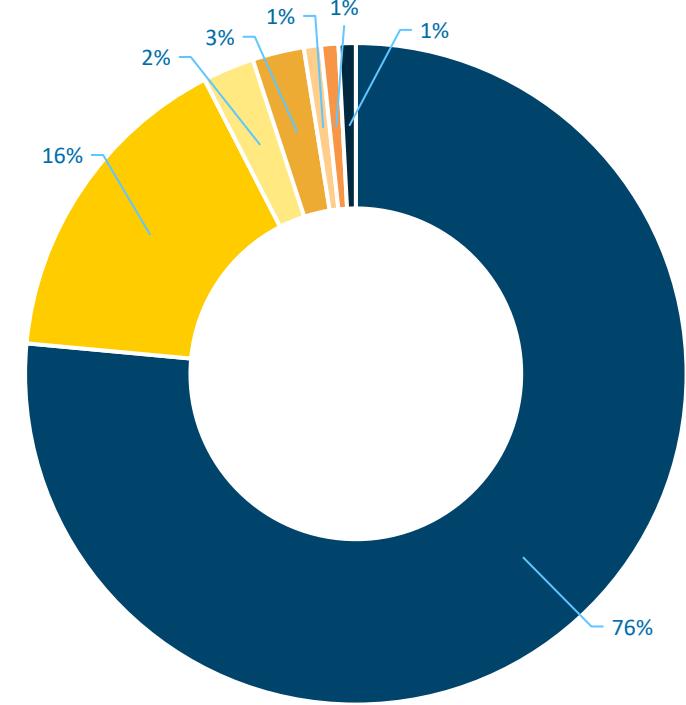


## Depuis l'origine

PJ des adhérents

	Focus 2025	
PROTECTION PRUD'HOMALE	76%	82%
PROTECTION PÉNALE ET DISCIPLINAIRE DES PERSONNES PHYSIQUES	16%	9%
GARANTIE NON COUVERTE	3%	9%
PROTECTION ADMINISTRATIVE	3%	
PROTECTION SOCIALE	1%	
CONSOMMATION	1%	
PROTECTION DE VOS BIENS IMMOBILIERS	1%	
Total général	100%	100%

- PROTECTION PRUD'HOMALE
- PROTECTION PÉNALE ET DISCIPLINAIRE DES PERSONNES PHYSIQUES
- GARANTIE NON COUVERTE
- PROTECTION ADMINISTRATIVE
- PROTECTION SOCIALE
- CONSOMMATION
- PROTECTION DE VOS BIENS IMMOBILIERS



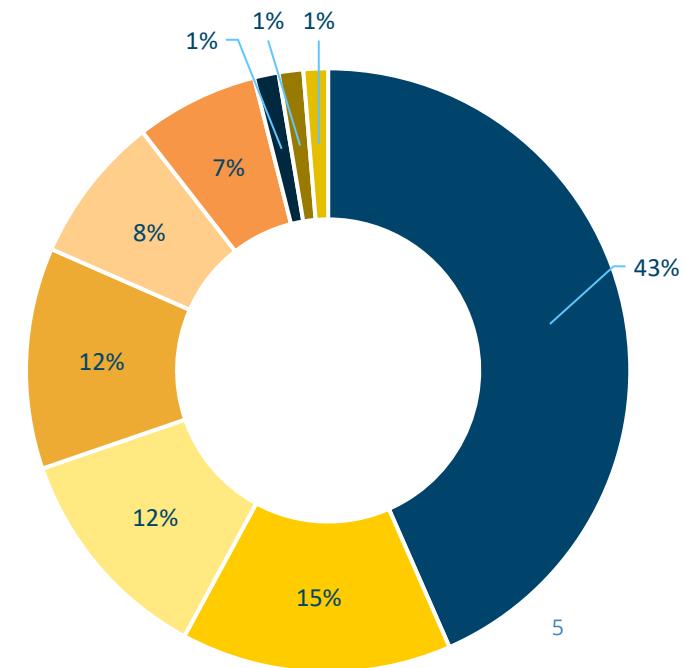
# Focus sur la garantie prud'homale



## Depuis l'origine

Focus 2025	
LICENCIEMENT / RUPTURE CONVENTIONNELLE / DEMISSION	43%
MAUVAISE EXECUTION / INEXECUTION CONTRACTUELLE	14%
FONCTION PUBLIQUE	12%
REMUNERATION / SALAIRE / PRIME / CONGES PAYES / HEURES SUP	12%
SANCTIONS DISCIPLINAIRES	8%
MODIFICATION CONTRAT TRAVAIL	7%
LICENCIEMENT	1%
AUTRES	1%
ATTEINTE AUX PERSONNES (diffamation, discrimination, injures, agression,...)	1%
<b>Total général</b>	<b>100% 100%</b>

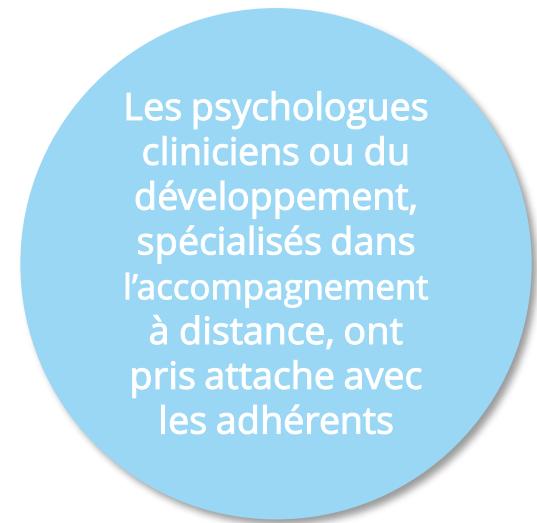
- LICENCIEMENT / RUPTURE CONVENTIONNELLE / DEMISSION
- MAUVAISE EXECUTION / INEXECUTION CONTRACTUELLE
- FONCTION PUBLIQUE
- REMUNERATION / SALAIRE / PRIME / CONGES PAYES / HEURES SUP
- SANCTIONS DISCIPLINAIRES
- MODIFICATION CONTRAT TRAVAIL
- LICENCIEMENT
- AUTRES
- ATTEINTE AUX PERSONNES (diffamation, discrimination, injures, agression,...)



# Le service d'assistance psychologique



Depuis sa mise en place au 01/10/2021



# Le service d'assistance psychologique



## Quelques exemples

A votre retour de congés, vous découvrez que l'organisation de la PUI a été modifiée, et que vous êtes mis à pied à titre conservatoire avec engagement d'une procédure disciplinaire à votre encontre.

Dans le cadre de vos missions quotidiennes, votre direction refuse de prendre en considération la nécessité impérieuse de recruter un adjoint, arguant du fait que la situation est liée à un manque d'organisation qui vous serait imputable.

Vous rencontrez d'importantes difficultés relationnelles avec l'un de vos collaborateurs, et ce dernier porte à votre encontre des accusations de violences sans fondement.

Vous êtes victime de harcèlement moral de la part de votre direction qui tente de provoquer votre départ volontaire de la structure pour positionner un autre pharmacien sur votre poste.



Protection Juridique Indépendante

Merci pour votre attention !

# Le Syndicat National des Pharmaciens Gérants et Hospitaliers

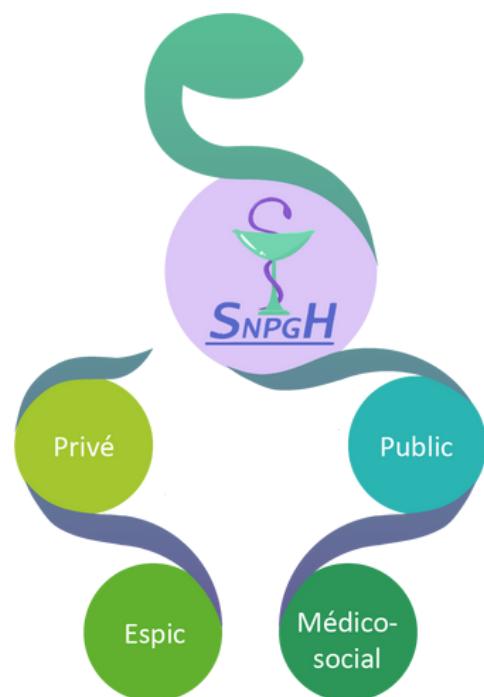
Le **SNPGH** a pour but de faciliter l'exercice professionnel des **pharmacien hospitalier**s dans les établissements de santé **publics, privés et Espic.**

## POURQUOI ADHÉRER ?

-  Être conseillé et obtenir des réponses rapidement
-  Recevoir des informations professionnelles pertinentes
-  Bénéficier d'une protection complète technique et juridique
-  Faire partie d'un collectif qui défend vos intérêts
-  Être assuré en Responsabilité Civile Professionnelle

Rejoignez le **SNPGH**, une organisation professionnelle active depuis **plus de 50 ans**, reconnue, écoutée par les **pouvoirs publics** et les **organismes professionnels**.

**RENDEZ-VOUS SUR :**  
[www.snpgh.fr](http://www.snpgh.fr)



# Vos garanties de Protection Juridique

## ➤ DÉFENSE PÉNALE ET DISCIPLINAIRE

- L'adhérent peut être poursuivi pénalement pour une infraction commise par négligence, imprudence ou méconnaissance des règles.
- L'adhérent peut faire l'objet d'une plainte disciplinaire devant l'Ordre des Pharmaciens pour manquement à la déontologie.

## ➤ DÉFENSE CIVILE OU ADMINISTRATIVE

La responsabilité de l'adhérent est recherchée et ses garanties de responsabilité civile sont inopérantes : réclamation inférieure au montant de la franchise, préjudice non établi, garantie non acquise...

## ➤ PROTECTION SOCIALE ET PRUD'HOMALE

- L'adhérent rencontre des difficultés avec son employeur dans l'exécution de son contrat de travail.
- L'adhérent quitte ou perd son emploi (démission ou licenciement) sans parvenir à un accord.
- L'adhérent est victime de harcèlement ou de discrimination.

## Le service d'**assistance psychologique**

Vous traversez une période difficile (maladie, handicap, licenciement, etc.) ou vivez une situation professionnelle éprouvante ?

Cette assistance vous aide à **sortir de l'isolement, à prendre du recul, à mieux gérer le stress et à retrouver un équilibre**.

Vous pouvez bénéficier, sur rendez-vous, de **2 accompagnements par année d'assurance**, chacun comprenant **jusqu'à 10 entretiens**, assurés à distance par des **psychologues spécialisés**.

### Les exemples

Mise à pied conservatoire après réorganisation non anticipée.

Refus de recrutement d'un adjoint, imputé à une mauvaise organisation.

Accusations infondées de violences par un collaborateur.

Harcèlement moral visant à provoquer un départ volontaire.